

Ville de
Saint-Sauveur



CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
ANNÉE 2017

En conformité avec l'article 319 de la Loi sur les cités et villes qui stipule que le conseil municipal doit établir le calendrier de ses séances ordinaires avant le début de chaque année civile, le soussigné donne avis public à l'effet que :

Lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2016, une résolution a été adoptée fixant à 19 h 30, aux dates suivantes, la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016 :

- | | |
|--------------|----------------|
| ➤ 23 janvier | ➤ 17 juillet |
| ➤ 20 février | ➤ 28 août |
| ➤ 20 mars | ➤ 18 septembre |
| ➤ 18 avril | ➤ 2 octobre |
| ➤ 15 mai | ➤ 20 novembre |
| ➤ 19 juin | ➤ 18 décembre |

Les séances publiques se tiennent dans la salle du conseil à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie à Saint-Sauveur.

DONNÉ À SAINT-SAUVEUR, ce 22^e jour du mois de décembre 2016

Le greffier et directeur des Services juridiques,

Jean-François Gauthier, MBA, OMA
Avocat

Me Jean-François Gauthier, MBA, OMA
Greffier et directeur des Services juridiques